

22 juil 2015 -14:13

Le SPF Economie met en garde contre les escrocs qui se font passer pour des services publics

Ces derniers jours, l'Inspection économique a reçu plusieurs plaintes contre des escrocs qui prétendaient agir au nom de services publics.

De nombreuses entreprises ont reçu une lettre les priant de compléter leurs données sur le site www.fodconsumentenzaken.be. Ce site web a été mis en place par les escrocs eux-mêmes. L'accès à ce site a, dans l'intervalle, été bloqué à la demande de l'Inspection économique, laquelle a dressé un pv transmis au parquet de Bruxelles.

Le nom du SPF Finances est lui aussi utilisé de façon abusive. Des entrepreneurs reçoivent des appels téléphoniques (numéro anonyme) leur demandant de passer une annonce dans le « Livret bleu » du fisc. Ceux qui ne mordaient pas à l'hameçon étaient menacés de figurer sur la liste noire du fisc.

Enfin, un démarcheur publicitaire frauduleux est en activité sous le nom de « Adressengids Vlaanderen », des éditions Hostyn. Cet escroc ne se présente pas comme un service public mais utilise toutefois un logo qui ressemble fortement à celui des autorités flamandes.

« Ce type de pratiques n'est pas neuf », déclare Chantal De Pauw, porte-parole du SPF Economie. « Dans le passé, des escrocs abusaient surtout du nom de la police afin de percevoir des amendes infondées pour des infractions au code de la route. Comme nous le constatons ici, c'est maintenant le nom de différents services publics qui est détourné. Cela n'est pas un hasard si pour l'instant, ce sont surtout des entreprises qui sont visées ; pendant la période des vacances, leur personnel est réduit ou constitué de remplaçants, ce qui fait que dans certains cas, elles sont plus vulnérables face à l'escroquerie ».

Le SPF Economie souhaite donner quelques conseils :

- Les services publics indiquent toujours leur numéro d'entreprise sur leurs messages. Ce numéro peut être vérifié dans la Banque-carrefour des Entreprises ;
- Une facture correcte reprend toujours une date de facturation et un numéro d'ordre (numéro unique) ainsi que l'adresse et le numéro d'entreprise de la firme. Ce numéro permet de vérifier, via la Banque-carrefour des Entreprises, l'exactitude des coordonnées mentionnées ;
- Si vous doutez avoir affaire à un véritable service public, prenez d'abord vos renseignements. Chaque

service public dispose d'un site internet détaillé reprenant notamment les coordonnées via lesquelles vous pouvez obtenir plus d'informations ;

- Un service public ne vous demandera jamais par téléphone de verser de l'argent ou d'insérer une annonce ;
- Afin de ne pas être victime d'annuaires professionnels frauduleux et de démarcheurs publicitaires, cela vaut la peine de consulter la [page web](#) du SPF Economie sur laquelle figure, entre autres, une liste de démarcheurs publicitaires suspects connus de l'Inspection économique ;
- L'Inspection économique diffuse régulièrement des avertissements, via sa page facebook « Marnaque », sur les formes d'arnaque et d'escroquerie récemment constatées.

Si vous êtes confronté à de l'escroquerie, vous pouvez dénoncer les faits à la police ou à l'Inspection économique via le [formulaire de plainte électronique](#) disponible sur le site web du SPF Economie.

Pour de plus amples informations

[Arnaques aux annuaires professionnels, insertions publicitaires et noms de domaine](#)

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 51 11
<http://economie.fgov.be>

Chantal De Pauw
Porte-parole
+32 476 45 75 95
chantal.depauw@economie.fgov.be